

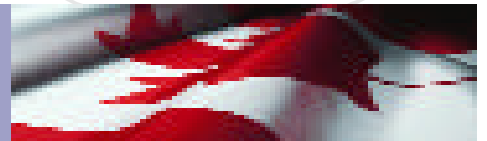


## STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2003

# Des activités de défense respectueuses de l'environnement



[www.forces.gc.ca/admie/dge/sds/sds2\\_f.htm](http://www.forces.gc.ca/admie/dge/sds/sds2_f.htm)



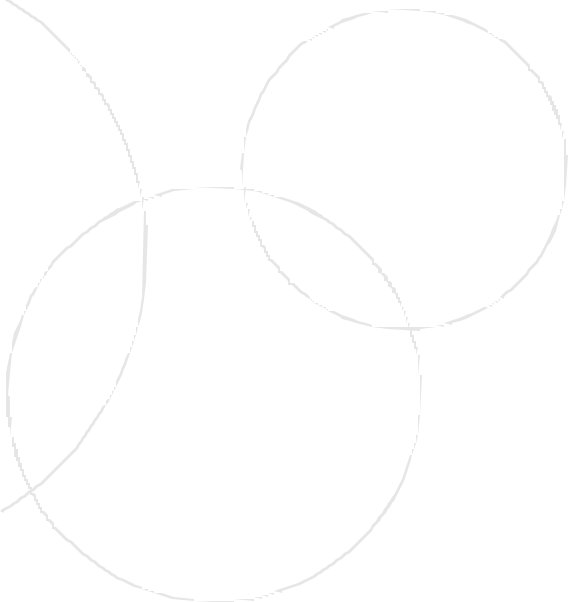
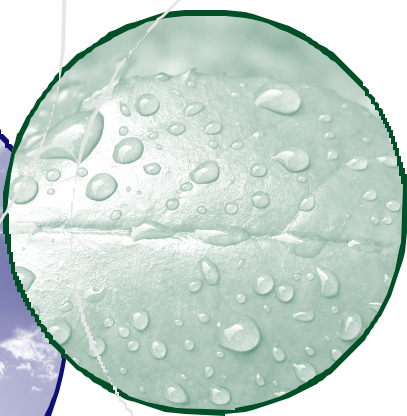
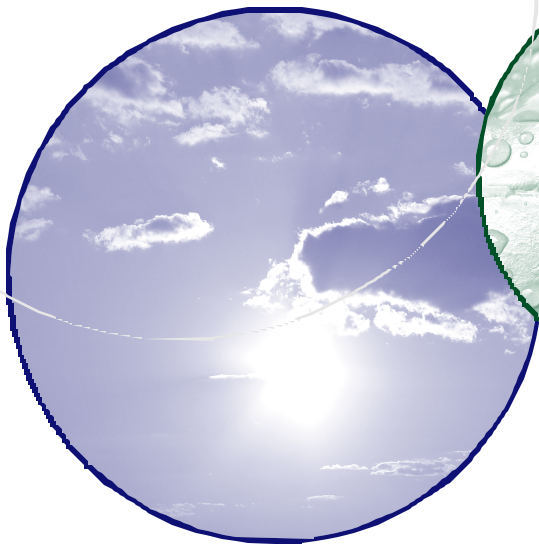
A-EN-007-000-AG-003  
10 décembre 2003

# Code de gérance de l'environnement

---

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes doivent :

- ✦ intégrer les facteurs environnementaux aux autres considérations pertinentes (opérations, finances, sécurité, santé, développement économique, etc.) qui entrent en ligne de compte dans la prise de décision;
- ✦ respecter sinon dépasser la lettre et l'esprit de la législation fédérale en matière d'environnement et, le cas échéant, se conformer aux normes municipales, provinciales, territoriales et internationales applicables;
- ✦ au sein du MDN et des FC, accroître le niveau de sensibilisation à l'environnement par des séances de formation, et favoriser et reconnaître les initiatives du personnel qui mènent à des effets positifs sur l'environnement;
- ✦ reconnaître que le cycle de vie de la gestion des matières dangereuses (sélection initiale, acquisition, utilisation, manutention, entreposage, transport et élimination) est un facteur essentiel de toute planification, particulièrement pour ce qui est de déterminer si l'acquisition des matières est vraiment nécessaire étant donné leurs caractéristiques;
- ✦ assurer l'intégration des considérations environnementales dans les politiques et les pratiques d'approvisionnement;
- ✦ prendre des mesures pour prévenir la pollution associée aux activités et opérations quotidiennes par des moyens économiques de réduction de la consommation des matières premières, des substances toxiques, de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources, et de diminution du volume des déchets et du bruit;
- ✦ acquérir, gérer et aliéner les terres sans nuire à l'environnement, notamment en protégeant les aires écologiquement importantes.





## Message du Ministre de la Défense nationale

Les Nations Unies ont utilisé pour la première fois l'expression développement durable lors de leur Conférence sur l'environnement et le développement (CNUED), il y a une dizaine d'années. Depuis, le gouvernement et les secteurs du commerce et de l'industrie accordent de plus en plus d'importance aux aspects pratiques du « développement durable qui répond aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir à leurs propres besoins », dans leurs activités quotidiennes.

Il devient de plus en plus urgent d'appliquer des principes de développement durable devant l'étendue de la dégradation de l'environnement; cette dégradation nous incite à multiplier les démarches sur le plan international telles que le Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre, le Protocole de Montréal sur les rejets d'halocarbures et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination.



En 1995, le gouvernement du Canada a relevé ce défi à la fois au pays et à l'étranger. Des modifications apportées à la Loi sur le vérificateur général font en sorte que les ministres doivent déposer au Parlement leurs plans stratégiques de développement durable et veiller à ce qu'ils soient mis à jour tous les trois ans au moins.

Dans son rapport sur la Stratégie de développement durable 2003, le Ministère constate que ses activités entraînent des effets sur l'environnement et sur le mode de vie de la population. Ce rapport fait état de l'engagement du Ministère à réduire au minimum les effets négatifs; il présente un plan stratégique qui permettra d'obtenir des résultats positifs en ce qui a trait à la gestion des terres au Canada. Le Système de gestion de l'environnement du Ministère sert de cadre de gestion pour exécuter ce plan stratégique. Ces deux outils fournissent des objectifs réalistes et des directives claires aux membres de l'équipe de la Défense.

Je suis persuadé que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes continueront à faire preuve de leadership afin de soutenir cet important programme du gouvernement.

Le ministre de la Défense nationale,

A handwritten signature in blue ink that reads "David Pratt".

L'honorable David Pratt, C.P., député

# Message de la Sous-ministre par intérim et du Chef d'état-major de la Défense

---



Comme l'a dit le ministre de la Défense nationale à la Chambre des communes, « Nous prenons nos responsabilités environnementales très au sérieux. » Les énormes progrès réalisés au cours des six dernières années, c'est-à-dire depuis que nous nous sommes engagés publiquement à atteindre nos objectifs en matière d'environnement sous l'égide de la Stratégie de développement durable de la Défense, reflètent l'importance de cet engagement. Même si nous avons réalisé bien des choses, d'autres mesures doivent encore être mises en oeuvre. Le présent document, qui constitue notre troisième mise à jour de la Stratégie de développement durable de la Défense, se veut la suite du processus mis en oeuvre en 1997 qui vise à intégrer des facteurs environnementaux dans toutes nos sphères d'activités. Tout comme c'était le cas avec les stratégies antérieures, nous avons choisi de mettre l'accent sur le pilier environnemental du développement durable, étant donné la nature essentiellement opérationnelle de notre mandat.

La Stratégie de développement durable de la Défense fournit des directives qui doivent se traduire par la mise en oeuvre par tous les membres de l'équipe de la Défense de mesures concrètes dans le cadre du processus de planification des activités. Les politiques, les outils et les procédures permettant de faire progresser le développement durable sont déjà en place dans l'ensemble de l'organisation de la Défense. Nous devons maintenant tous faire notre part.

Le Chef d'état-major de la Défense,

R.R. Henault  
Général

La Sous-ministre par intérim,

Hélène Gosselin



# Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b> .....  | <b>3</b>  |
| <b>PROFIL DU MINISTÈRE</b> .....   | <b>4</b>  |
| Mission de la Défense  |           |
| La protection de l'environnement   |           |
| La Stratégie de développement durable de la Défense  |           |
| Liens et connexions avec le cadre élargi de la Défense                                     |           |
| <b>CONSULTATIONS</b> .....   | <b>6</b>  |
| Consultations à l'interne  |           |
| Consultations à l'externe  |           |
| <b>DE 1997 À 2003 : LEÇONS APPRISSES</b> .....   | <b>7</b>  |
| Processus d'évaluation   |           |
| Compte rendu sur les buts, les objectifs et les cibles de la SDD 2000                      |           |
| Influence sur les autres documents de planification et de stratégies                       |           |
| Conclusions des vérifications, des examens et des auto-évaluations                         |           |
| Caractère évolutif des circonstances   |           |
| La SDD 2000 est-elle une bonne base pour la SDD 2003?                                      |           |
| <b>RELEVÉ DES QUESTIONS D'INTÉRÊT</b> .....  | <b>10</b> |
| Les écosystèmes  |           |
| La prévention de la pollution  |           |
| Les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la qualité de l'air |           |
| Une gestion propice au développement durable   |           |
| <b>BUTS, OBJECTIFS ET CIBLES</b> .....   | <b>14</b> |
| Engagements envers l'amélioration continue   |           |
| <b>PLAN D'ACTION</b> .....   | <b>15</b> |
| <b>ÉVALUATION, ANALYSE ET RAPPORT SUR LE RENDEMENT</b> .....                               | <b>16</b> |
| Évaluation   |           |
| Analyse  |           |
| Rapport sur le rendement   |           |
| <b>TABLEAU 1 – CIBLES, INDICATEURS ET MESURES DE SOUTIEN</b> .....                         | <b>17</b> |
| <b>TABLEAU 2 – ENGAGEMENTS ENVERS L'AMÉLIORATION CONTINUE</b> .....                        | <b>21</b> |
| <b>TABLEAU 3 – SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE ET ÉTAPES COMMUNES</b> .....                     | <b>22</b> |

# Introduction



La Stratégie de développement durable 2003 de la Défense fournit une orientation au ministère de la Défense nationale et aux Forces canadiennes, collectivement appelés la Défense, en appui à l'objectif du Canada de préserver l'environnement pour les générations futures.

La Stratégie de développement durable 2003 de la Défense (SDD de la Défense 2003) reconnaît les aspects spécifiques du mandat et de la mission de la Défense énoncés en détail dans le Rapport sur les plans et priorités de la Défense. Les principaux rôles de la Défense sont de défendre le Canada, défendre l'Amérique du Nord en coopération avec les États-Unis et de contribuer à la paix et à la sécurité internationale. C'est par l'exercice de ces rôles que la Défense contribue à maintenir un ordre mondial à l'intérieur duquel la viabilité économique, sociale et environnementale peut exister.

Comme dans les années précédentes, l'aspect le plus visible de la SDD de la Défense 2003 est la dimension environnementale du développement durable qui permet de reconnaître que les indicateurs environnementaux sont les indicateurs d'évaluation du progrès les plus fiables d'une entité opérationnelle comme la Défense.

La SDD de la Défense 2003 constitue un jalon important. C'est en fait la première SDD qui bénéficie



de l'expérience d'un cycle complet de SDD (SDD 1997), et d'un examen de la direction sur la façon dont la Défense s'est acquittée de la tâche qui lui était confiée. C'est aussi la première SDD qui bénéficie d'un cadre du système de gestion de l'environnement qui s'étend maintenant à l'échelle de l'organisme.

Bien que la SDD soit une stratégie nationale, sa mise en œuvre relève de la chaîne de commandement. Les commandants et les cadres supérieurs doivent s'assurer que les ressources, l'encadrement et les plans d'action nécessaires à la mise en œuvre de la SDD se retrouvent à tous les niveaux des plans d'activités et qu'ils fassent rapport sur leurs cibles au sein de leurs propres secteurs de responsabilité.



# Profil du Ministère

## Mission de la Défense

Le mandat de la Défense est de défendre le Canada ainsi que les intérêts et les valeurs des Canadiens tout en soutenant la paix et la sécurité internationale.

La Défense est l'une des institutions canadiennes les plus représentatives des valeurs, de la diversité et des intérêts des Canadiens, avec plus de 3000 collectivités dispersées dans toutes les provinces et tous les territoires du pays. Les nombreuses organisations et la diversité des activités dont le ministère de la Défense nationale est responsable sont énumérées dans le document intitulé le Portefeuille 2002 de la Défense.

Au Canada, les principaux services qu'offre la Défense sont :

- ✦ la surveillance et le contrôle du territoire et des zones limitrophes canadiennes;
- ✦ le soutien aux autres ministères et organismes gouvernementaux, par exemple les patrouilles des pêches;
- ✦ les services de recherche et de sauvetage à l'échelle nationale;
- ✦ l'aide aux autorités civiles;
- ✦ l'appui au pouvoir civil selon l'article 275 de la Loi sur la défense nationale;
- ✦ l'appui à la réplique fédérale à toute menace terroriste ou asymétrique;
- ✦ la protection civile;
- ✦ le soutien à tous les événements importants au Canada.

La Défense contribue aussi à l'accomplissement des priorités nationales plus vastes. En plus de participer au plan d'action environnemental du gouvernement fédéral, elle prête son soutien aux collectivités autochtones par l'entremise des Rangers canadiens et du Programme des Rangers juniors canadiens, de même qu'aux jeunes Canadiens par l'entremise du programme des Cadets; la Défense est aussi un

ardent promoteur de la recherche et du développement grâce à son appui à Recherche et développement pour la défense Canada, elle est aussi une composante importante de notre histoire nationale, de notre identité et de notre patrimoine.

La Défense contribue à la sécurité de l'Amérique du Nord en coopération avec les États-Unis. Le Canada et les États-Unis sont cosignataires de plus de 80 traités d'accord de défense et de 250 protocoles d'ententes.

Du point de vue international, le Canada participe aux opérations des Nations Unies, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et des coalitions de nations partageant une approche commune. La Défense contribue de façon importante au programme d'entraînement de l'OTAN et appuie un grand nombre d'activités de contrôle des armements; elle a la capacité d'intervenir rapidement dans le cas d'urgences humanitaires partout dans le monde grâce à l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe, en plus de maintenir sa capacité de protéger et d'évacuer les Canadiens des régions menacées par des conflits.

Le rapport annuel du Chef d'état-major de la Défense explique en détail l'état des Forces canadiennes, ses succès les plus importants et les obstacles à franchir.

## La protection de l'environnement

La Défense s'est engagée à ce que ses activités et opérations soient respectueuses de l'environnement. À cet égard, la Défense a adopté des programmes de gestion et de protection environnementale à multiples facettes qui s'étendent sur toute la chaîne de prise de décision.

Cela comprend :

- ✦ des programmes de gestion environnementale axés sur les questions fondamentales associées aux activités de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation ainsi qu'aux autres entités importantes de la Défense (telles que le Groupe des matériels, et Recherche et développement pour la défense Canada);



- ✦ le Programme environnemental du Ministère qui porte sur les pressions environnementales sur les anciennes propriétés, les propriétés laissées à l'abandon de même que certains sites actifs;
- ✦ d'autres projets environnementaux importants tels que le projet de nettoyage de la ligne du réseau d'alerte avancé et la désaffectation des installations militaires.

## La Stratégie de développement durable de la Défense

La SDD de la Défense 2003 donne une orientation et établit des priorités stratégiques afin d'améliorer le développement durable en mettant l'accent sur la gestion et la protection de l'environnement. L'importance donnée à la dimension environnementale du développement durable tient compte de la nature opérationnelle du mandat de la Défense.

En plaçant une importance stratégique sur la réduction des traces laissées dans l'environnement par ses activités, la Défense peut ainsi apporter des changements en matière de durabilité. Les résultats de cette approche ne font pas que réduire les effets négatifs, mais ont souvent des effets positifs sur l'environnement et la société.

Dans le cadre de ses principales responsabilités en matière de protection de la sécurité nationale et internationale, la Défense apporte une importante contribution sur les plans économiques et sociaux du développement durable. Étant donné qu'elle ne peut influencer la nature et l'étendue des avantages socio-économiques accessoires qui découlent de son mandat, elle ne les établit pas comme objectifs comme elle le fait avec les objectifs environnementaux.

## Liens et connexions avec la structure élargie de la Défense

Dans son rapport de 2001, la Commissaire à l'environnement et au développement durable suggère que « au lieu d'essayer d'isoler la dimension sociale, nous devrions revoir les notions de base et tenter de réfléchir au lien qu'il peut y avoir entre le bien-être des gens et la qualité de l'environnement. »

Ces liens sont visibles partout dans la SDD de la Défense et dans le programme environnemental de la Défense. Le nettoyage des sites contaminés a des répercussions évidentes sur l'économie, la société et la

santé au même titre que les moyens de prévention de la pollution mis de l'avant. Les plans de gestion des secteurs d'entraînement amènent des avantages sociaux et économiques au grand public en diminuant l'effet négatif des activités de la Défense. Ils améliorent l'utilisation potentielle de certains espaces à des fins récréatives ou commerciales et contribuent à la protection d'écosystèmes uniques.

La SDD de la Défense fait partie intégrante du cadre d'orientation et de gestion stratégique de la Défense et est liée aux autres stratégies et programmes internes qui font avancer les principes de développement durable. Par exemple, la participation de la Défense à la « Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones » entraîne des retombées sociales et économiques dans le développement des affaires autochtones.



# Consultations

Les consultations sur la SDD de la Défense 2003 ont suivi les sentiers déjà bien tracés des SDD 1997 et 2000. Les consultations ont eu lieu à l'interne avec les gestionnaires, les spécialistes techniques, les cadres et le personnel de la Défense pour ensuite être menées conjointement avec les autres ministères et agences gouvernementales. Ces consultations ont permis au Ministère de mieux comprendre les questions et inquiétudes de l'heure et d'assurer que la SDD repose sur la réalité des bases, escadres et organisations.

## Consultations à l'interne

Les consultations internes de la SDD de la Défense 2003 étaient à la fois structurées : groupes de travail et réunions, et non structurées : interactions quotidiennes entre les cadres et les gestionnaires sur des questions environnementales et opérationnelles en cours. Ces consultations ont servi de base d'entente sur les questions de développement durable et ont permis d'identifier les leçons apprises et de finaliser la SDD de la Défense 2003.

## Consultations à l'externe

Les consultations avec les autres ministères fédéraux et les agences gouvernementales ont permis de coordonner les questions horizontales comme les



constructions écologiques. La participation à des comités tel que celui sur le Développement durable au sein des opérations gouvernementales et à des groupes de travail de même que la participation au Réseau interministériel sur les Stratégies de développement durable ont joué un rôle essentiel dans l'effort de compréhension commun des politiques et des priorités gouvernementales.



Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes participe activement au Développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG), une initiative interministérielle qui a pour but d'établir et de coordonner les occasions de faire avancer l'engagement fédéral envers le développement durable. Notre ministère travaille en collaboration avec d'autres ministères du DDOG en vue de l'adoption des modes opératoires et d'établissement de rapports communs.

# De 1997 à 2003 : Leçons apprises



## Processus d'évaluation

Dans son message d'introduction de la SDD de la Défense 2000, le ministre de la Défense nationale déclarait : « Notre première Stratégie de développement durable (SDD 1997) a posé les fondations d'une approche proactive de la protection de l'environnement et de la gérance de ce qui nous a été confié. Il ajoutait aussi que : « dans cette mise à jour de notre stratégie [...] nous renouvelons notre engagement à remplir ce mandat, un engagement qui a été façonné par les leçons apprises, par l'évolution des priorités et par une constatation grandissante que le développement durable est une responsabilité qui incombe à tout un chacun ».

De la même façon, la SDD de la Défense 2003 prend exemple sur les réussites et s'inspire des leçons apprises des stratégies précédentes. Dans l'optique d'une amélioration constante, le processus de planification de la SDD de la Défense 2003 comprend une analyse critique. La structure de cette analyse repose sur les rapports et les recommandations de la Commissaire à l'environnement et au développement durable. La Commissaire a demandé au Ministère d'étudier plus en détail les points suivants :

- ✦ les buts, les objectifs et les cibles de leur stratégie, et le rendement par rapport à ces derniers;
- ✦ comment la Stratégie de développement durable peut influencer d'autres documents de planification et de stratégies;
- ✦ les conclusions du rapport de la Commissaire, les vérifications ministérielles ou les auto-évaluations;
- ✦ le caractère évolutif, y compris les directives, les lois, les activités, les découvertes scientifiques et technologiques, et les intérêts des parties concernées.

Cette analyse à multiples facettes représente un large éventail d'apports et d'implications techniques et de gestion si l'on considère la gamme complète des

questions et des activités recueillies allant des rapports ministériels de rendement aux discussions qui ont eu lieu pendant les ateliers des agents de l'environnement.

## Compte rendu sur les buts, les objectifs et les cibles de la SDD 2000

La SDD de la Défense 2000 comprenait 21 objectifs qui appuyaient les buts suivants :

- ✦ la protection de la santé de nos écosystèmes;
- ✦ la protection de la santé des gens et de l'environnement;
- ✦ la protection de l'atmosphère;
- ✦ l'intégration des considérations environnementales dans les systèmes de gestion, le processus et les activités de la Défense.

Les cibles de la SDD de la Défense ont « fait une différence » dans l'intégration des principes de développement durable dans la culture organisationnelle. Par exemple, l'objectif d'éliminer l'utilisation de pesticides pour l'entretien esthétique des gazons ne répond pas seulement à une préoccupation grandissante de la population, mais il contribue aussi à des progrès significatifs dans la gestion durable du paysage. De la même manière, les efforts faits pour atteindre les cibles de réduction de la consommation d'eau traitée ont permis d'acquérir une connaissance intégrale des techniques de conservation à la grandeur de l'organisation.

Les objectifs de la SDD 2000 qui se sont avérés réalisables étaient, pour la plupart, mesurables, peu coûteux et atteignables en dépit des contraintes continues en matière de ressources. Cependant, les objectifs associés aux effluents, aux réservoirs de stockage et aux sites contaminés demeurent des défis. Ce dernier objectif, ainsi que d'autres qui sont explorés dans le relevé des questions, a été établi et porté à l'attention des cadres supérieurs en plus d'être pris en compte dans la SDD de la Défense 2003.

## Influence sur les autres documents de planification et de stratégies

Bien que la stratégie environnementale de la Défense soit bien ancrée à tous les niveaux des systèmes de



gestion environnementale, nos évaluations internes indiquent un besoin de mieux situer les principes du développement durable par rapport aux autres plans et programmes de la Défense.

Plus particulièrement, un besoin de mieux intégrer la mise en œuvre de la SDD à l'orientation stratégique et à la planification d'activités à tous les niveaux. Ceci faciliterait l'équilibre entre les engagements environnementaux et les autres priorités auxquelles fait face le Ministère en plus de renforcer les responsabilités et les imputabilités conjointes.

Les étapes suivantes ont été entreprises pour répondre à ce besoin :

- ✦ assurer une grande visibilité à la SDD grâce au Rapport sur les plans et priorités et au Rapport de rendement ministériel;
- ✦ donner une orientation en planification efficace par la Sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement);
- ✦ créer un comité de surveillance de l'infrastructure intraministérielle et de l'environnement présidé par la Sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement) afin de faire l'examen des biens immobiliers stratégiques et de la gestion des

dossiers environnementaux du Ministère et des Forces canadiennes;

- ✦ Conférences et initiatives de formation – Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement).

## Conclusions des vérifications, des examens et des auto-évaluations

La Commissaire à l'environnement et au développement durable a fait remarquer que : « Les ministères (y compris la Défense) ont fait la preuve qu'une approche systématique de la gestion du développement durable est possible ». Le prochain défi, selon le rapport de la Commissaire, est de s'assurer que : « Les systèmes de gestion (du développement durable) (soient) fonctionnels à tous les niveaux organisationnels et sur tous les sites ».

La Défense s'attaquera à ce défi par :

- ✦ La mise sur pied d'un comité de surveillance de l'infrastructure et de l'environnement, comme mentionné ci-dessus et par des conférences et des séances de formation continue;
- ✦ Le biais du Système de gestion environnementale (SGE) national, d'examen réguliers de conformité et de surveillance environnementale des systèmes de gestion environnementale des commandements et groupes principaux;
- ✦ l'implantation du SGE dans toute l'organisation en plus de vérifications et d'examen environnementaux à tous les niveaux et sur tous les sites appropriés.

Ce faisant, la SDD de la Défense 2003 continuera de cibler :

- ✦ le rapprochement entre les indicateurs de rendement et les pratiques opérationnelles;
- ✦ la publication, à l'échelle nationale, de guides techniques visant à mettre en œuvre les cibles et à informer sur l'évolution de celles-ci dès que le calendrier de la SDD le permettra;
- ✦ le rapprochement entre les mesures de rendement et l'établissement de rapports sur les changements et les mesures correctives;

- ✦ l'intégration plus étroite des rapports de la SDD sur la planification d'activités et sur l'évaluation du rendement ainsi que les rapports à tous les niveaux;
- ✦ l'ajout de mesures correctives par le biais de la chaîne de commandement plutôt que des voies techniques;
- ✦ la promotion de meilleures communications et rétroaction.

### Caractère évolutif des circonstances

Les changements législatifs peuvent avoir beaucoup d'impact sur les SDD. En termes de politique, cela signifie que la Défense s'engage à se conformer, voire à dépasser, l'esprit et la lettre de toutes les lois environnementales du gouvernement fédéral. Ainsi, les nouvelles lois ou règlements qui entrent en vigueur entre deux SDD se traduisent par le retrait des cibles associées puisqu'il devient obligatoire de les respecter dans le cadre des activités régulières de la Défense. Par exemple, la cible de la SDD 2000 qui visait à « initier des plans de protection des espèces en danger et de leurs habitats sur les terrains, achetés ou loués du ministère de la Défense nationale » n'apparaît plus dans la SDD 2003 étant donné qu'il y a maintenant une loi pour ces plans : la Loi sur les espèces en péril. Les autres modifications législatives qui pourraient avoir des répercussions sur la SDD 2003 sont étudiées plus en profondeur dans la section intitulée Relevé des questions d'intérêt.

Au mois d'octobre 2001, le Comité de gestion de la Défense a demandé aux chefs de commandements et de groupes d'utiliser la planification d'activités pour les questions environnementales régulières. Au même moment, le Comité se rendait compte que certains projets importants dépassaient la portée de la planification d'activités locale et devraient être gérés au niveau ministériel. Ceci témoigne de l'évolution naturelle du programme environnemental de la Défense où le plan d'action n'est plus orienté sur le financement central mais se dirige plutôt vers un cadre reconnaissant la responsabilité et l'imputabilité des gestionnaires à tous les niveaux.

### La SDD 2000 est-elle une bonne base pour la SDD 2003?

La SDD 2000 faisait la promotion de l'intégration de principes de développement durable dans les activités quotidiennes de la Défense en joignant le geste à la parole, c'est-à-dire en se fixant des cibles concrètes, mesurables et réalisables. Sauf quelques exceptions, les cibles de la SDD visaient à stimuler des changements dans des domaines qui n'étaient pas régis par des lois. Or, plusieurs cibles se retrouvent à nouveau dans la SDD 2003, soit parce que le document leur permet de promouvoir leur intégration éventuelle dans les « activités quotidiennes » ou parce qu'elles font partie des domaines prioritaires du gouvernement du Canada. D'autres cibles de la SDD 2000 ont été remplacées par l'arrivée d'une nouvelle loi ou ont été intégrées aux pratiques opérationnelles normales.

La SDD 2000 avait été conçue comme document stratégique et outil de responsabilisation. Certaines parties doivent être améliorées, tel que mentionné, mais en général la SDD 2000 se veut une base solide pour mener à l'intégration continue de principes et de pratiques de développement durable au sein du ministère de la Défense.



## Relevé des questions d'intérêt

Dans son rapport annuel de 2002, la Commissaire à l'environnement et au développement durable décrit le défi global du développement durable comme suit :

« Partout dans le monde, les gouvernements s'efforcent d'assurer une meilleure qualité de vie à leurs citoyens, maintenant et pour les générations à venir. Cela signifie veiller à la santé de l'environnement naturel dont nous dépendons, soit l'air, l'eau, le sol et les écosystèmes. Ils doivent aussi assurer l'accès à la santé, à l'éducation et aux services sociaux, de même que faire profiter un plus vaste segment de la population des avantages de la prospérité économique. Le défi consiste à trouver une façon d'obtenir tous ces résultats sans diminuer la quantité de ressources disponibles pour les générations à venir. »

La Défense a toujours tenu compte des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable dans sa contribution à la durabilité. Pour ce faire, il lui fallait déterminer les aspects où elle pourrait, et devrait, faire des progrès mesurables et compatibles avec son mandat. Ce qui a mené à la conclusion que la SDD devait mettre l'emphase sur le volet environnemental.

Dans l'accomplissement de sa mission qui est de défendre les intérêts et les valeurs du Canada et des Canadiens tout en contribuant à la paix nationale et internationale, la Défense contribue à un monde dans lequel les principes et les valeurs de développement durable sont mis de l'avant et reconnus. Conformément à son mandat, la Défense ne peut appliquer ces principes qu'aux activités qu'elle gère directement. C'est dans la dimension environnementale que la Défense peut, par une gestion responsable des biens dont elle est chargée, avoir l'impact le plus grand et le plus positif sur le développement durable.

La préparation de la SDD de la Défense 2003 comprend un examen des questions de base des stratégies précédentes, c'est-à-dire :

- ✦ l'analyse des progrès réalisés en vue d'atteindre les buts et les objectifs existants;



- ✦ l'évaluation de leur pertinence;
- ✦ l'évaluation de l'impact possible des nouvelles lois.

L'examen tient aussi compte des résultats d'une évaluation stratégique des risques des principales pressions environnementales auxquelles le Ministère doit faire face.

Le Ministère a confirmé la pertinence de questions qui ont été au premier plan de la SDD de la Défense depuis 1997 :

- ✦ les écosystèmes;
- ✦ la prévention de la pollution;
- ✦ les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la qualité de l'air;
- ✦ une gestion qui favorise le développement durable.

Dans certains cas, les activités assujetties à des cibles des stratégies précédentes sont maintenant intégrées aux opérations régulières à un tel point qu'il est impossible de les réduire davantage. Cependant, nous continuons de produire des rapports sur ces

engagements parce qu'ils demeurent des priorités du gouvernement (voir Engagements envers l'amélioration continue).

## Les écosystèmes

La Défense s'est vu confier près de deux millions d'hectares de territoire. Les opérations et l'entraînement de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation ont lieu régulièrement sur des grands espaces de terre, de mer et d'espace aérien au Canada et à l'étranger.

Admettre l'impact potentiel que ses activités peuvent avoir sur ces espaces et protéger la santé de nos écosystèmes est un objectif que la Défense poursuit depuis le début. La SDD de la Défense 2003 vise à pousser cet objectif plus loin en s'engageant à :

- ✦ utiliser de façon durable les aires d'entraînement militaire;
- ✦ planifier et mener les activités, militaires ou non, sur les aires d'entraînement terrestre et marine de façon à ce que les incidences nuisibles soient réduites au minimum et que l'entraînement militaire ait lieu sans compromettre les entraînements futurs;
- ✦ préserver la biodiversité, particulièrement dans le cas des espèces en péril.

Tels sont les objectifs à long terme qui se retrouveront presque certainement dans les stratégies à venir. Outre la pertinence permanente de ces cibles, des facteurs tels les progrès réalisés dans l'atteinte



d'anciennes cibles et l'évolution des lois fédérales ont amené des changements dans la SDD 2003.

Le changement le plus important est certes la Loi sur les espèces en péril. En prévision de celle-ci, la Défense avait inscrit dans la SDD 2000 un objectif de mise en oeuvre de plans de protection des espèces en péril et de leurs habitats, pour les propriétés lui appartenant ou qu'elle loue. La Loi sur les espèces en péril ayant été adoptée en juin 2003, ces plans se retrouvent dans les exigences de la loi, et ne doivent donc pas être inscrits dans la SDD 2003, même si des résultats positifs sont attendus.

Même si elles ne sont pas directement visées par les changements de législation, les cibles de la SDD 2000 qui étaient axées sur la lutte antiparasitaire intégrée (LAI) ainsi que l'usage des pesticides pour l'entretien esthétique des gazons ont été intégrées au Programme environnemental de la Défense. Les plans axés sur la LAI sont conçus et mis sur pied aux bases et escadres et des directives internes sont établies. Des directives internes similaires ont été émises concernant les soins esthétiques du gazon. Ces questions ne requièrent plus le profil particulier des cibles d'une SDD.

L'élaboration et la mise en oeuvre d'un concept d'utilisation durable de secteurs d'entraînement militaire est un défi de taille; ce défi comporte pratiquement autant de dimensions qu'il y a de secteurs d'entraînement : chacune ayant ses caractéristiques propres. Les plans de gestion des secteurs d'entraînement sont une étape importante dans la détermination et le redressement de certains stress environnementaux immédiats. Étant donné que l'entraînement est un facteur majeur dans le mandat de la Défense et que les secteurs d'entraînement militaire sont indispensables à l'entraînement, la Défense doit trouver des mesures pratiques et abordables pour assurer l'utilisation durable de ses biens autant du point de vue opérationnel que du point de vue de l'écosystème.

## La prévention de la pollution

La prévention de la pollution est la pierre angulaire du Code de gestion de l'environnement de la Défense. Dans la SDD 2003, la Défense s'engage à :

- ✦ gérer les matières dangereuses de façon responsable;

- ✦ réduire au minimum les sources de polluants dans l'environnement;
- ✦ assurer la gestion appropriée des polluants potentiels;
- ✦ minimiser la consommation des ressources non renouvelables;
- ✦ maximiser les occasions permettant de réduire, de réutiliser ou de recycler les matières consommables et les emballages;
- ✦ maximiser les occasions permettant de prévenir la pollution.

Même si ces objectifs se retrouvent dans les stratégies précédentes, la SDD 2003 apporte plusieurs modifications à leurs cibles.

Les révisions à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) ont conduit à la révision des cibles sur les matériaux et les déchets dangereux, traduisant une approche plus intégrée de la prévention de la pollution. Les plans de gestion des matières dangereuses créés et mis en œuvre dans la SDD 2000 vont prouver leur valeur par leur apport aux cibles révisées. De plus, une nouvelle cible a été ajoutée pour s'attaquer aux combustibles résiduels, une des composantes majeures du circuit de production des déchets dangereux de la Défense.

Les sites contaminés font toujours partie des priorités de la Défense. Pour ce qui est de la SDD 2003 et de celles qui suivront, la Défense continuera de mettre l'accent sur la réduction de la responsabilité du Ministère face aux sites contaminés.

Depuis 1997, la destruction des diphényles polychlorés est une cible des SDD de la Défense. Cet impératif fait maintenant partie intégrante du programme environnemental quotidien, et des modifications prévues aux règlements associés à ce problème régiront ces activités futures.

Rendre les réservoirs de carburant conformes aux règlements fait aussi partie des cibles de la SDD de la Défense depuis 1997. La conformité aux modifications réglementaires prévues est requise. Cette activité est donc une exigence légale et ne fera plus partie des cibles de la SDD 2003.

Pour ce qui est de la SDD 2000, la Force aérienne, par son projet concernant les PP d'aviation, a utilisé une approche innovatrice pour minimiser les risques

associés aux réservoirs de carburant, et a réduit la capacité de stockage de 30 %. Les plans d'activités ont été créés et leur mise en œuvre est rapportée dans la SDD 2003. En même temps, le Groupe des matériels de la Défense, par son examen des produits pétroliers, s'appuiera sur cette initiative afin de minimiser sa responsabilité face à l'entreposage et à la distribution de carburant dans son ensemble.

## Les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la qualité de l'air

Comme la Défense est le plus gros ministère fédéral, ses efforts au chapitre de l'appauvrissement de la couche d'ozone et du changement climatique constituent des éléments clés de l'appui aux engagements du gouvernement fédéral dans le cadre des protocoles de Kyoto et de Montréal.

En raison de l'importance de l'ensemble de ses véhicules, navires et aéronefs, de sa vaste infrastructure, de la portée et la nature de son entraînement, de la grande variété et quantité de matériaux qu'elle utilise et du montant d'énergie qu'elle consomme, la Défense joue un rôle de premier plan au chapitre des stratégies du gouvernement qui visent à relever ce défi.

Dans la SDD 2003, la Défense s'engage à :

- ✦ réduire l'incidence des fuites et des émissions sur la qualité de l'air;
- ✦ minimiser la présence dans l'environnement de gaz à effet de serre et de substances appauvrissant la couche d'ozone.

Afin d'apporter une contribution majeure, la Défense s'était engagée dans la SDD 2000 à élaborer une stratégie nationale visant à réduire les émissions dans l'atmosphère. Cette stratégie ciblait ses quatre sources principales d'émissions dans l'atmosphère : les installations de chauffage central, les installations de peinture, les incinérateurs à déchets et les installations de maintenance de la flotte. Au cours des trois prochaines années, cette stratégie sera axée sur la

*« À l'échelle internationale, les changements climatiques entraînent de nouveaux risques en matière de santé et d'environnement. Cela pourrait constituer le défi majeur qu'auront à relever plusieurs générations à venir. »*  
Discours du Trône 2002



mise en œuvre, à intervalle régulier, d'essais de contrôle des émissions fondés sur les lignes directrices et les normes applicables.

Les efforts de la Défense pour réduire, d'ici 2010, les gaz à effet de serre en fonction des attributions de l'initiative « Prêcher par l'exemple » du gouvernement fédéral sont sur la bonne voie et cette cible est inscrite dans la SDD de la Défense 2003. Par ailleurs, les initiatives visant à diminuer les risques environnementaux associés aux halocarbuures se retrouvent à nouveau dans la SDD de la Défense 2003.

### Une gestion propice au développement durable

Un bon indicateur de l'importance que la Défense accorde à l'intégration des considérations environnementales dans son système de gestion est le changement du titre d'« administration » à « gestion propice au développement durable » afin de mieux montrer l'importance mise sur les processus de gestion.

Dans la SDD 2003, la Défense s'engage à :

- ✦ incorporer les facteurs environnementaux aux processus de gestion du cycle de vie;
- ✦ promouvoir la planification environnementale responsable, la mise en service, le fonctionnement, l'entretien ainsi que la mise hors service et la démolition de l'infrastructure;
- ✦ promouvoir l'approvisionnement en biens et services qui respectent l'environnement.

Le Système de gestion de l'environnement (SGE) est maintenant bien établi au sein du processus de gestion de la Défense et fait partie intégrante des activités. Ainsi, le SGE n'exige plus le statut spécial que confère l'inclusion du système dans la SDD de la Défense. L'expérience de la Défense dans ce domaine a amené des demandes d'aide bilatérale de la part de plusieurs pays européens dans leurs efforts respectifs pour mettre sur pied des programmes de gestion environnementale au sein de leurs armées. De plus, la Défense a coprésidé un comité international de l'OTAN dans le cadre de l'atelier « Les défis de la société moderne sur la SGE », à Vyskov, en République tchèque au mois d'octobre 2002.

Les efforts pour que la promulgation d'une politique d'approvisionnement écologique de la Défense évoluent au même rythme que celle du Conseil du Trésor. L'objectif d'un approvisionnement écologique est d'assurer un approvisionnement en biens et services qui ne satisfont pas seulement les critères de fonctionnalité, d'économie et de technicité, mais qui tiennent aussi compte de l'environnement. Le Groupe des matériels a aussi donné à quelqu'un le titre de Champion des achats écologiques du MDN et des FC. Le Groupe des matériels copréside le Groupe de travail sur l'approvisionnement écologique pour un développement durable dans les activités gouvernementales, lequel a été établi pour coordonner et fournir des directives sur l'approvisionnement écologique à l'échelle du gouvernement.

La construction durable a été classée priorité gouvernementale. Plusieurs éléments de la construction durable sont en cours d'intégration dans les meilleures pratiques des planificateurs de l'infrastructure. La Défense est coprésidente du Groupe de travail du Développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG) sur l'approvisionnement écologique. L'inclusion d'une cible dans la SDD de la Défense accélérera l'intégration du concept de construction durable (écologique) dans la conduite normale des activités.



# Buts, objectifs et cibles

Conformément au Guide de l'écogouvernement, la SDD de la Défense 2003 est fondée sur une hiérarchie des engagements. Ces engagements sont divisés en buts, en objectifs et en cibles. Les buts sont des indications stratégiques à long terme pour la SDD. Les objectifs donnent une description plus précise des résultats escomptés par la Défense. Les cibles décrivent le résultat final auquel la Défense s'engage à arriver dans un délai précis.

L'intégration de l'environnement aux considérations économiques lors de la prise de décision signifie que l'abordabilité a été prise en compte tout au long des consultations internes et qu'un consensus a été obtenu sur le contenu des cibles. Dans cette optique, l'élaboration de la SDD a été faite en parallèle avec le processus de planification des activités.



Les buts, les objectifs et les cibles auxquels la Défense s'engage sont décrits en détail dans le Tableau 1.

## Le Secteur d'entraînement à basse altitude de Goose Bay reçoit la certification SGE/ISO

*Le Secteur d'entraînement au vol à basse altitude de Goose Bay reçoit en moyenne 5 000 vols à basse altitude par saison (mars à novembre). L'altitude peut être aussi basse que 100 pieds au-dessus du sol. La Défense a constaté que cette activité pouvait avoir des effets néfastes sur l'environnement et qu'un système de gestion environnementale était nécessaire afin de réduire les risques et la gravité de ces effets.*

*L'Office des normes générales du Canada a certifié, en 2003, les activités de vol à basse altitude du secteur de Goose Bay auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) en vue de la norme 14001. Il s'agit de la première activité de la force aérienne à recevoir cette certification et un des programmes d'entraînement militaire à travers le monde à recevoir cette certification. Cet accomplissement témoigne de la détermination de la Défense à mener son entraînement militaire de façon respectueuse pour l'environnement.*

## Engagements envers l'amélioration continue

Dans la SDD 2003, la Défense a adopté une nouvelle approche pour certains enjeux « classiques » des SDD. Pour ces enjeux, la Défense innove avec le concept d'« engagements à l'égard de l'amélioration continue ».

Ces engagements sont décrits au Tableau 2 et représentent les enjeux qui étaient des cibles des SDD précédentes et qui ont été intégrés depuis dans les opérations et la prise de décision quotidiennes. Mais parce que ces enjeux demeurent des sujets d'intérêt interministériel ou « horizontaux », il est préférable de maintenir l'attention sur ceux-ci par le biais de rapports environnementaux afin d'assurer une intégration solide des principes de développement durable aux activités de la Défense et de démontrer notre engagement à long terme à l'égard de l'amélioration continue.



## Plan d'action

Le plan d'action de la SDD de la Défense est fondé sur une hiérarchie de l'orientation stratégique et opérationnelle par l'entremise de la chaîne de commandement.

Au plus haut niveau de décision, un engagement stratégique important à l'égard de l'élaboration et la mise sur pied de la SDD se retrouve dans le Rapport sur les plans et les priorités et le plan de la Défense. À cette orientation, s'ajoute des conseils en matière de planification horizontale fournis par la Sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement) lors de réunions de suivi, de séances de formation, de conférences et de présentations régulières.

La Sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement) assure la surveillance et prodigue des conseils, détermine la mesure du rendement du Ministère, contrôle la mise en œuvre de la SDD par la chaîne de commandement et agit comme coordonnateur des efforts de la Défense et des autres

ministères et parties intéressées. De plus, la Sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement) s'assure que les documents détaillés contenant les guides et l'orientation techniques et les exigences relatives à l'établissement de rapports sont préparées pour chaque cible de la SDD.

La mise en œuvre de la SDD est une fonction de la chaîne de commandement. Les commandants et les cadres supérieurs doivent s'assurer que les ressources, l'encadrement et les plans d'actions nécessaires à la mise en œuvre de la SDD se retrouvent à tous les niveaux des plans d'activités et qu'ils fassent rapports sur les cibles au sein de leurs propres secteurs de responsabilité.

Les aspects de la mise sur pied de mesures de développement durable de même que des étapes communes à l'atteinte des différentes cibles individuelles sont décrites au Tableau 3.



### La réinstallation du nid de balbuzard pêcheur – La gérance en pleine action!

**Date de translocation du nid :** 24 septembre 2003

**Durée de la translocation :** 9 h 30 – 13 h 15

**Température :** ciel dégagé dans la matinée; légèrement couvert dans l'après-midi; vent léger; 20° C; aucune précipitation

La plate-forme de nidification a été fabriquée par le Génie construction (GC) et inspectée par les biologistes professionnels avant le déplacement du nid. Les matériaux et la qualité de l'exécution étaient conformes

aux spécifications des experts du domaine. L'équipe GC a d'abord fixé le nid bien solidement, puis, l'a soulevé avec une grue. Mis à part la perte de quelques brindilles, le nid en est sorti complètement intact. On l'a ensuite déposé directement sur la plate-forme de nidification. Puis, pour le solidifier, on a placé quelques branches de Douglas taxifolié autour et des carcasses de truites à l'intérieur. La grue a alors soulevé le nid

et la plate-forme, et les a déposés sur le nouveau pilon. Des électriciens du GC ont boulonné la plate-forme aux poutres.

Le seul balbuzard qui a été aperçu près du site était un juvénile qui avait une patte fracturée. Il est arrivé vers 12 h 05, après que le nid a été démonté et il a survolé les travaux, en criant. Puis, il s'est perché sur une branche du Douglas taxifolié, tout près, pour ensuite revenir sur le site une trentaine de minutes plus tard. À 13 h 23, il a contourné deux fois le nouveau nid, puis s'est arrêté sur la colonne où le nid se trouvait à l'origine. Il y est resté perché jusqu'à 14 h 30, et s'est ensuite dirigé vers le nouveau nid pour s'y installer. Dix minutes plus tard, il s'est mis à manger les carcasses de truites.

# Évaluation, analyse et rapport sur le rendement

La structure d'évaluation, d'analyse et de rapports sur le rendement de la SDD de la Défense 2003 est une partie intégrante du processus général d'évaluation sur le rendement du Ministère.

Les échéances et les engagements des Tableaux 1 et 2 sont les indicateurs clés sur lesquels se fonde le Ministère pour évaluer et faire rapport sur les progrès accomplis relativement à ses engagements.

## Évaluation

Les indicateurs de rendement ont été établis pour chaque cible du Tableau 1.

Pour les engagements à l'égard de l'amélioration continue, le Tableau 2 décrit les domaines sur lesquels la Défense produira des rapports.

## Analyse

La Sous-ministre adjointe (Infrastructure et environnement) est responsable de l'analyse consolidée des données nationales présentées par la chaîne de commandement. Cette analyse a pour but :

- ✦ de déterminer la capacité et l'état de préparation afin de remplir les engagements à l'égard du développement durable;



- ✦ de déterminer à quel point les cibles de la SDD sont atteintes;
- ✦ d'évaluer l'efficacité à long terme du système de gestion environnementale;
- ✦ de vérifier si les besoins et les attentes des intervenants de la Défense sont satisfaits;
- ✦ d'émettre un avertissement rapide si un problème ou une lacune surgissait dans un domaine ou un autre.

Il est essentiel que tous les niveaux de la chaîne de commandement de la Défense entreprennent une analyse appropriée de leur données au fur et à mesure que ces données sont présentées.

## Rapport sur le rendement

Les progrès réalisés par le Ministère au chapitre des engagements pris dans le cadre de la SDD constituent, à chaque année, une partie intégrante du Rapport ministériel sur le rendement.





## Tableau 1 – Cibles, indicateurs et mesures de soutien

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>PROBLÈMES</b> | Les écosystèmes   |
| <b>BUT</b>       | Protéger la santé de nos écosystèmes  |
| <b>OBJECTIFS</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Utilisation durable des secteurs d'entraînement militaire</li> <li>✦ Planification et conduite d'activités terrestres, maritimes, militaires ou non, sur les secteurs d'entraînement du MDN/FC de façon à ce que les incidences nuisibles soient réduites au minimum et que l'entraînement militaire ait lieu sans compromettre les entraînements futurs</li> <li>✦ Préservation de la biodiversité, notamment dans le cas des espèces en péril</li> </ul> |

| <b>CIBLE</b>   | <b>INDICATEUR(S)</b>  | <b>MESURE(S) DE SOUTIEN</b>  |
|--|---|--|
| A.1. Calculer la <b>durabilité des secteurs d'entraînement militaire</b> avant le 31 mars 2010 | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Élaborer des indicateurs types pour les secteurs d'entraînement terrestre avant le 31 mars 2005</li> <li>✦ Valider les indicateurs types pour les secteurs d'entraînement terrestre avant le 31 mars 2006</li> <li>✦ Élaborer des indicateurs types pour les secteurs d'entraînement maritimes avant le 31 mars 2006</li> <li>✦ Valider les indicateurs types pour les secteurs d'entraînement maritimes avant le 31 mars 2007</li> <li>✦ Élaborer des indicateurs pour 20 % des propriétés terrestres concernées avant le 31 mars 2007</li> <li>✦ Élaborer les indicateurs pour le reste des propriétés terrestres concernées avant le 31 mars 2009</li> <li>✦ Produire un rapport sur les mesures de durabilité pour toutes les propriétés concernées avant le 31 mars 2010</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Direction assurée par le Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement)</li> <li>✦ Élaborer des critères pour établir la liste des propriétés concernées</li> <li>✦ Élaborer et valider l'indicateur modèle</li> <li>✦ Mettre en œuvre l'indicateur modèle sur les propriétés concernées</li> <li>✦ Rapport sur la durabilité</li> </ul> |

**Tableau 1 – suite**

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>PROBLÈME</b>   | La prévention de la pollution  |  |
| <b>BUT</b>  | Protéger la santé des gens et l'environnement  |  |
| <b>OBJECTIFS</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Gérer les matières dangereuses de façon responsable</li> <li>* Réduire au minimum les sources de polluants dans l'environnement</li> <li>* Assurer une gestion appropriée des polluants potentiels</li> <li>* Réduire la consommation des ressources non renouvelables</li> <li>* Augmenter les occasions permettant de réduire, de réutiliser ou de recycler les matières consommables et les emballages</li> <li>* Augmenter les occasions permettant de prévenir la pollution</li> </ul> |  |
| <b>CIBLE</b>  | <b>INDICATEUR(S)</b>   | <b>MESURE(S) DE SOUTIEN</b>  |
| B.1. Éliminer ou réduire, avant le 31 mars 2007, de 15 % les <b>matières dangereuses spécifiques à risque élevé</b> achetées au pays à partir des données du 31 mars 2004   | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Le pourcentage de matières dangereuses à haut risque désignées et achetées au pays dont l'utilisation a été réduite ou éliminée</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Direction assurée par le Sous-ministre adjoint (Matériels)</li> <li>* Les outils d'évaluation seront affinés et intégrés à l'application de référence des matières dangereuses du Ministère avant le 31 mars 2004</li> <li>* Communiquer, avant le 1<sup>er</sup> avril 2004, la liste des matières dangereuses spécifiques à risque élevé achetées au pays</li> </ul>  |
| B.2. Réduire, avant le 31 mars 2007, de 10 % la quantité de <b>combustibles résiduels</b> rejetée, à partir des données de 2003/2004  | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Le pourcentage de réduction de la quantité de combustibles résiduels</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Établir les renseignements de base selon les données d'élimination des déchets</li> <li>* Mettre en œuvre des procédures visant à réduire la quantité de combustibles résiduels rejetée</li> </ul>  |
| B.3. Réduire, avant le 31 mars 2007, l'impact à long terme des émissions de <b>substances INRP</b> spécifiques dans l'environnement par : <ul style="list-style-type: none"> <li>* l'augmentation de la récupération du plomb de 5 %</li> <li>* l'augmentation de la récupération de l'éthylène glycol de 10 %</li> <li>* la réduction de l'utilisation du dichlorométhane de 25 % à partir de 2003/2004</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>* L'augmentation du pourcentage de plomb récupéré</li> <li>* L'augmentation du pourcentage de l'éthylène glycol récupéré</li> <li>* La diminution du pourcentage de dichlorométhane utilisé</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Établir les renseignements de base</li> <li>* Mettre en œuvre les procédures visant l'augmentation des pourcentages de récupération des substances</li> <li>* Améliorer le suivi de la ferraille</li> <li>* Accroître l'emphase sur le dégagement du secteur d'entraînement de niveau 1</li> </ul>  |
| B.4. Réduire de 4 % par année le <b>passif lié à la remédiation des sites contaminés</b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Le pourcentage de réduction de l'obligation de nettoyer les sites contaminés</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>* Direction assurée par le Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement)</li> <li>* Élaborer une liste ministérielle des sites contaminés classés selon l'ordre de priorité</li> <li>* Mettre sur pied un plan d'action afin d'intervenir sur les sites selon l'ordre des priorités</li> <li>* Mettre à jour annuellement les plans de gestion et les bases de données ministérielles (ECONET) y compris les responsabilités associées</li> </ul> |

**Tableau 1 – suite**

| CIBLE  | INDICATEUR(S)  | MESURE(S) DE SOUTIEN   |
|--|--|--|
| B.5. Réduire, avant le 31 mars 2007, la responsabilité environnementale associée à l'infrastructure <b>d'entreposage du carburant à base de pétrole</b> ainsi que les actifs servant à sa distribution | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Terminer l'étude sur l'optimisation de la capacité d'entreposage des carburants à base de pétrole</li> <li>✦ Élaboration d'un pourcentage spécifique à l'analyse de rentabilisation de chaque site</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Direction assurée par le Sous-ministre adjoint (Matériels)</li> <li>✦ Établir un programme de réduction des produits pétroliers</li> <li>✦ Élaborer une liste des sites touchés</li> <li>✦ Entreprendre l'étude sur l'optimisation de la capacité d'entreposage des carburants à base de pétrole</li> <li>✦ Élaboration de l'analyse de rentabilisation spécifique à chaque site</li> </ul> |
| B.6. Réduire, avant le 31 mars 2007, l'obligation de nettoyage associée à la <b>capacité d'entreposage de carburant aviation</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Le pourcentage des escadres qui mettent en application les recommandations de l'étude</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Direction assurée par le Commandement aérien</li> <li>✦ Appliquer les recommandations de l'étude de réduction de l'infrastructure des carburants à base de pétrole du CEMFA 2002</li> </ul>   |

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>PROBLÈME</b>  | Les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone et la qualité de l'air  |
| <b>BUT</b>       | Protéger l'atmosphère   |
| <b>OBJECTIFS</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Réduire l'incidence des rejets et des émissions sur la qualité de l'air</li> <li>✦ Réduire l'introduction de gaz à effet de serre et de substances appauvrissant la couche d'ozone dans l'environnement</li> </ul> |

| CIBLE   | INDICATEUR(S)  | MESURE(S) DE SOUTIEN   |
|---|--|--|
| C.1. Réduire, avant le 31 mars 2007, le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone des systèmes et de l'équipement en service qui utilisent des <b>halocarbures</b> de 5 % à partir des données au 31 mars 2004 | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone des systèmes et de l'équipement en service</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Tenir les renseignements sur les systèmes et l'équipement en service à jour</li> <li>✦ Encourager la sélection et l'utilisation de frigorigènes durables et d'agents extincteurs non polluants</li> <li>✦ Élaborer et mettre en œuvre des plans de retrait progressif et de substitution</li> </ul> |

**Tableau 1 – suite**

| CIBLE  | INDICATEUR(S)  | MESURE(S) DE SOUTIEN  |   |  |       |       |       |       |       |      |             |      |             |      |          |    |        |     |                     |       |           |      |              |                |
|--|--|---|---|--|-------|-------|-------|-------|-------|------|-------------|------|-------------|------|----------|----|--------|-----|---------------------|-------|-----------|------|--------------|----------------|
| C.2. Réduire, avant 2010, les <b>émissions de gaz à effet de serre (GES)</b> d'une quantité équivalente à 134,9 kilotonnes de dioxyde de carbone (kt CO <sub>2</sub> éq.) à partir des données de 1998 | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Les émissions de GES de l'infrastructure</li> <li>✦ Les émissions de GES des logements familiaux</li> <li>✦ Les émissions de GES des véhicules utilitaires du MDN</li> </ul> <p>Le Ministère continuera de surveiller :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Les émissions de GES des véhicules et de l'équipement du MDN reliés à la sécurité nationale</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Les chefs de commandement et de groupe élaboreront un plan d'action visant à réduire les émissions de GES et d'atteindre leurs cibles</li> </ul> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">Cibles en matière de réduction (kt CO<sub>2</sub> éq.)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CEMFA</td> <td style="text-align: right;">34,2*</td> </tr> <tr> <td>CEMAT</td> <td style="text-align: right;">62,0*</td> </tr> <tr> <td>CEMFM</td> <td style="text-align: right;">2,7*</td> </tr> <tr> <td>SMA(RH Mil)</td> <td style="text-align: right;">8,7*</td> </tr> <tr> <td>SMA(Fin SM)</td> <td style="text-align: right;">7,8*</td> </tr> <tr> <td>SMA(Mat)</td> <td style="text-align: right;">-*</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td style="text-align: right;">0,7</td> </tr> <tr> <td>Logements familiaux</td> <td style="text-align: right;">11,7*</td> </tr> <tr> <td>Véhicules</td> <td style="text-align: right;">16,9</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td style="text-align: right;"><b>144,7**</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>*Réduction de l'infrastructure<br/> **La cible de réduction de 144,7 kt CO<sub>2</sub> éq. offre une faible marge d'imprévus</p> | Cibles en matière de réduction (kt CO <sub>2</sub> éq.) |  | CEMFA | 34,2* | CEMAT | 62,0* | CEMFM | 2,7* | SMA(RH Mil) | 8,7* | SMA(Fin SM) | 7,8* | SMA(Mat) | -* | Autres | 0,7 | Logements familiaux | 11,7* | Véhicules | 16,9 | <b>Total</b> | <b>144,7**</b> |
| Cibles en matière de réduction (kt CO <sub>2</sub> éq.)  |  |   |   |  |       |       |       |       |       |      |             |      |             |      |          |    |        |     |                     |       |           |      |              |                |
| CEMFA  | 34,2*  |   |   |  |       |       |       |       |       |      |             |      |             |      |          |    |        |     |                     |       |           |      |              |                |
| CEMAT  | 62,0*  |   |   |  |       |       |       |       |       |      |             |      |             |      |          |    |        |     |                     |       |           |      |              |                |
| CEMFM  | 2,7*   |   |   |  |       |       |       |       |       |      |             |      |             |      |          |    |        |     |                     |       |           |      |              |                |
| SMA(RH Mil)  | 8,7*   |   |   |  |       |       |       |       |       |      |             |      |             |      |          |    |        |     |                     |       |           |      |              |                |
| SMA(Fin SM)  | 7,8*   |   |   |  |       |       |       |       |       |      |             |      |             |      |          |    |        |     |                     |       |           |      |              |                |
| SMA(Mat)   | -*   |   |   |  |       |       |       |       |       |      |             |      |             |      |          |    |        |     |                     |       |           |      |              |                |
| Autres   | 0,7  |   |   |  |       |       |       |       |       |      |             |      |             |      |          |    |        |     |                     |       |           |      |              |                |
| Logements familiaux  | 11,7*  |   |   |  |       |       |       |       |       |      |             |      |             |      |          |    |        |     |                     |       |           |      |              |                |
| Véhicules  | 16,9   |   |   |  |       |       |       |       |       |      |             |      |             |      |          |    |        |     |                     |       |           |      |              |                |
| <b>Total</b>   | <b>144,7**</b>   |   |   |  |       |       |       |       |       |      |             |      |             |      |          |    |        |     |                     |       |           |      |              |                |

|                  |  |
|------------------|--|
| <b>PROBLÈME</b>  | Gérer de façon à favoriser le développement durable  |
| <b>BUT</b>       | Intégrer complètement les considérations environnementales dans le système de gestion, les processus et les activités de la Défense  |
| <b>OBJECTIFS</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Incorporer les considérations environnementales aux processus de gestion du cycle de vie</li> <li>✦ Promouvoir la planification environnementale responsable, la mise en service, le fonctionnement et l'entretien ainsi que la mise hors service et la démolition de l'infrastructure</li> <li>✦ Promouvoir l'approvisionnement écologique en biens et services</li> </ul> |

| CIBLE   | INDICATEUR(S)   | MESURE(S) DE SOUTIEN  |
|---|---|---|
| D.1. Intégrer le concept de « <b>construction verte</b> » dans le processus de création | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Pourcentage de nouveaux projets de construction éligibles qui incorporent le concept de « bâtiment écologique »</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Direction assurée par le Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement)</li> <li>✦ Élaborer les procédures du protocole de mise en œuvre de « bâtiment écologique » selon des normes reconnues</li> </ul>   |
| D.2. Promulguer une <b>Politique d'approvisionnement verte</b> avant le 31 mars 2005    | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ La politique doit être endossée et promulguée à l'échelle nationale</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Direction assurée par le Sous-ministre adjoint (Matériels)</li> <li>✦ La politique d'approvisionnement verte du Ministère découlera de celle du Secrétariat du Conseil du Trésor</li> <li>✦ Collaboration interministérielle d'approvisionnement vert</li> <li>✦ Communiquer la politique</li> </ul> |





## Tableau 2 – Engagement envers l'amélioration continue

| ENGAGEMENTS ENVERS L'AMÉLIORATION CONTINUE                     | RAPPORTS ENVIRONNEMENTAUX  |
|--|--|
| I. Gestion responsable des <b>effluents liquides</b>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Usine de traitement des décharges d'eaux usées</li> <li>✦ Décharges des eaux usées dans les systèmes municipaux</li> <li>✦ Décharge des eaux pluviales</li> </ul> |
| II. Gestion responsable de l' <b>eau potable</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Consommation et production d'eau traitée</li> </ul>   |
| III. Gestion responsable des <b>déchets solides</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Participation aux initiatives 3R locales (Réduire, Recycler, Réutiliser)</li> </ul>   |
| IV. Minimiser l'impact environnemental des <b>déversements</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Volume des déversements annuels</li> <li>✦ Nombre de déversements devant être signalés par année</li> </ul>   |
| V. Minimiser les <b>émissions d'halocarbures</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>✦ Risque d'appauvrissement total de la couche d'ozone et risques de réchauffement de la planète tous les ans</li> </ul>   |

## Tableau 3 – Soutien à la mise en œuvre et étapes communes

### Soutien à la mise en œuvre...

Pour soutenir la mise en œuvre du développement durable, la Défense doit :

- \* s'appuyer sur les évaluations environnementales, y compris les évaluations des politiques, des plans et des propositions de programmes, afin de s'assurer que les décisions environnementales sont prises en considération dans la planification et le processus de prise de décision;
- \* s'assurer que le personnel possède les outils et la formation nécessaires;
- \* encourager une politique environnementale commune et une structure conceptuelle;
- \* promouvoir l'échange de renseignements en matière de gestion environnementale et de pratiques exemplaires;
- \* encourager l'utilisation de stratégies ouvertes et transparentes en matière de communication, et ce, avec tous nos intervenants, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du gouvernement;
- \* promouvoir la manifestation d'une sensibilité et d'un respect pour l'environnement;
- \* intégrer la prévention de la pollution à tous les aspects des activités quotidiennes;
- \* utiliser des pratiques, des processus et des méthodes d'approvisionnement écologiques;
- \* encourager une approche consultative des relations avec les collectivités;
- \* protéger les ressources culturelles et patrimoniales;
- \* travailler sur les objectifs environnementaux communs en accord avec nos partenaires militaires.

### Étapes communes...

Le succès de chacune des cibles exige que tous les échelons de la chaîne de commandement élaborent des plans d'action appropriés. Ces plans comprennent la plupart, si ce n'est toutes les étapes suivantes :

- \* affectation des responsabilités et des ressources;
- \* établissement et confirmation de la base de référence;
- \* étude de marché;
- \* recherches et essais sur des produits, des processus et des pratiques de rechange;
- \* évaluation de l'impact environnemental des moyens de rechange, et ce, tout au long de leur durée de vie;
- \* élaboration et validation de l'implication des ressources et validation de ces implications par une analyse de rentabilisation;
- \* choix de l'option préférée ou logique;
- \* si nécessaire, atténuer l'impact de l'option choisie et des procédés qui y sont associés;
- \* plan d'élaboration et de mise sur pied ainsi que les plans de secours obligatoires;
- \* établir et confirmer les ressources nécessaires;
- \* mesure et analyse de rendement et rapport sur celui-ci;
- \* suivi dans un objectif d'amélioration continue du rendement environnemental du processus concerné.